

Acte à classer

42

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-12T15-33-38.00 (MI236837222)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20220404-42-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : pesallpjdobCAPSLA_86202109_seal

Date de décision : 04/04/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers.

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [pesallpjdobCAPSLA_86202109](#) ... Multicanal : Non

Pièces jointes :

[42 2022 vote compt...](#) Type PJ : 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/04/22 à 15:33

Par **BUNEL Nadège**

Transmis

Date 12/04/22 à 15:33

Par **BUNEL Nadège**

Accusé de réception

Date 12/04/22 à 15:40

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	39
Votants par procuration	11
Absents	6
Total des votes	49

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE
SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, M. BESSARD, Mme VANBESIE, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, M. LEBEE, M. VETEL, Mme MONTIER

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. VOSNIER, Mme GENAR, M. DUCLOS

SUPPLEANTS EXCUSES : M. FOURNIER, Mme FRESSARD, M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, Mme CACAUX, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, M. BARRE, Mme HAKI, M. LETELIER, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

SUPPLEANTS ABSENTS : M. MEAUDE, M. DROUET, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. TIHY à Mme DUHAMEL, Mme DUONG à M. LEROUX, M. LAMY à M. LEROUX, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BEAUDOUIN à M. BURET, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SWERTVAEGER

N° 42-2022 Vote du Compte administratif 2021 –Budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérante arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2021 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2022.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2021 se présentent comme suit :

En Fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-42-BF
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	10 000.00	549.20	189.20		9 261.60
Total des dépenses de gestion courante		10 000.00	549.20	189.20		9 261.60
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 000.00	549.20	189.20		9 261.60
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		10 000.00	549.20	189.20		9 261.60

En dépenses :

Le chapitre 011 : charges à caractère général pour un montant de 549.20 € et de 189.20 € de rattachement pour les constats de notaires.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 000.00	1 000.00			9 000.00
Total des recettes de gestion courante		10 000.00	1 000.00			9 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 000.00	1 000.00			9 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		10 000.00	1 000.00			9 000.00

En recettes :

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations, pour la somme de 1 000 euros de subvention d'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle.

En investissement

En dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	30 000.00	24 375.00		5 625.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	475 000.00		475 000.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 202 130.02	458 007.04	1 503 983.50	240 139.48
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	2 707 130.02	482 382.04	1 978 983.50	245 764.48
Total des dépenses financières					
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 707 130.02	482 382.04	1 978 983.50	245 764.48
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		2 707 130.02	482 382.04	1 978 983.50	245 764.48
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		54 475.08			

- *Chapitre 204 : subventions d'équipement versées*, pour la somme de 24 375 €, de démolition et désamiantage de 3 immeubles pour la construction du PSLA.
- *Chapitre 23 : immobilisations en cours*, pour un montant de 458 077.04 € de maîtrise d'œuvre à la réalisation d'un PSLA.
- *Chapitre 001 : solde exécution négatif reporté N-1* pour un montant de 54 475.08 €

En recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 13B)	1 441 673.00	372 501.90	1 206 671.10	-137 500.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	972 189.10		972 189.00	0.10
	Total des recettes d'équipement	2 413 862.10	372 501.90	2 178 860.10	-137 499.90
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	347 743.00	61 862.00		285 881.00
	Total des recettes financières	347 743.00	61 862.00		285 881.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	2 761 605.10	434 363.90	2 178 860.10	148 381.10
Total des recettes d'ordre d'investissement					
TOTAL		2 761 605.10	434 363.90	2 178 860.10	148 381.10

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-42-BF
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Le chapitre 13 : subventions d'investissement (hors 138), pour la somme de 372 501.90 €, comprenant 120 000 euros de subvention de la région, et 252 501.90 € de DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Le chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves, pour un montant de 61 862 € de FCTVA.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT,

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2021 avant le 30 juin 2022.

M. LEROUX, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Francis Courel, 1^{er} Vice-Président, en charge du Pacte Financier, des finances et de la fiscalité,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe Pôle Santé Libéral Ambulatoire présentant un résultat de fonctionnement excédent de 261.60 € et un déficit de la section d'investissement de 97 383.38 € reste à réaliser inclus.

Pont-Audemer, le 04 avril 2022

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Michel Leroux
Michel LEROUX



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-42-BF
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022